

ANNEXE 1 AU C.C.A.T.P.
**Marché public Maintenance des installations thermiques de chauffage gaz,
de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau**
Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner découlant de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- **que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.**
- **qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.**
- **qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.**

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l'Union Européenne (France comprise)

- Pays membre de l'O.M.C.
- Autres
- Lieu :

Lieu :

Date :

Cachet et signature du candidat